

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MARDI 10 juin 1947.

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité a étudié le Bill no 132 (Bill F du Sénat), intitulé Loi concernant l'article quarante et un de la Charte des Nations Unies, et convient d'en faire rapport avec ses amendements.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J.-A. BRADETTE.